

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau****Dix-huitième réunion**

Genève, 19-21 juin 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Rapport sur l'exécution des activités au titre
de la Convention sur l'eau en 2022****Document établi par le secrétariat***Résumé*

Le présent document rend compte de l'exécution, en 2022, du programme de travail pour la période 2022-2024 au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ECE/MP.WAT/63/Add.1), y compris des activités menées par les organes subsidiaires de la Réunion des Parties et par le secrétariat. Des informations sur les contributions financières aux fonds d'affectation spéciale de la Convention et sur l'utilisation de ces contributions ainsi que d'autres ressources extrabudgétaires figurent dans un document distinct (ECE/MP.WAT/WG.1/2023/4).

Le Groupe de travail est invité à :

- a) Prendre note du présent rapport ;
- b) Encourager les donateurs, s'il y a lieu et si c'est possible, à accepter de tels rapports à l'avenir au lieu de demander un rapport distinct sur leur contribution.



I. Éléments marquants en 2022 du programme de travail pour la période 2022-2024 : principaux résultats

1. La mise en œuvre du programme de travail pour 2022-2024 de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) (ECE/MP.WAT/63/Add.1) a débuté en 2022 dans le but général de soutenir l'application de la Convention sur l'eau et de ses principes et d'assurer, partout dans le monde, une gestion coopérative des eaux transfrontières par les pays riverains afin de promouvoir le développement durable, la paix et la sécurité (voir le tableau ci-dessous pour les principaux faits marquants par domaine d'activité). On trouvera à la section III du présent document une description détaillée des activités, y compris celles qui sont énumérées dans le tableau ci-après.

2. L'année 2022 a marqué le trentième anniversaire de la Convention sur l'eau, qui a été célébré à Tallinn (30 juin 2022). Cet événement a également permis de débattre de l'avenir de la Convention en termes de thèmes et de développement institutionnel. La publication « *The Water Convention: 30 Years of Impact and Achievements on the Ground* » (La Convention sur l'eau : 30 ans d'effets positifs et de réalisations sur le terrain) a été élaborée pour illustrer la pertinence croissante de la Convention en tant qu'instrument mondial¹.

3. Des progrès significatifs ont été accomplis à l'occasion de l'ouverture de la Convention à l'adhésion universelle : le Cameroun est devenu une nouvelle partie et plus de 20 pays ont progressé sur la voie de l'adhésion. En outre, des pays d'Amérique latine ont pour la première fois manifesté leur intérêt en vue d'adhérer à la Convention.

4. La Convention et ses partenaires ont mis un accent fort sur la coopération transfrontière lors d'événements mondiaux tels que le neuvième Forum mondial de l'eau (Dakar, 21-26 mars 2022), la deuxième Conférence de la Décennie d'action pour l'eau de Douchanbé (6-9 juin 2022) et, notamment, dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (New York, 22-24 mars 2023), qui comprenait un dialogue interactif axé spécifiquement sur la coopération transfrontière et intersectorielle.

5. En 2022, de nouveaux sujets ont commencé à être abordés dans le cadre des travaux menés au titre de la Convention, notamment la gestion « de la source à la mer », à laquelle un atelier mondial a été consacré et auquel ont participé de nombreux partenaires (Genève (format hybride, 14-16 décembre 2022).

6. Les partenaires ont joué un rôle crucial dans les activités tendant à mondialiser la Convention et à renforcer les moyens d'application de ce texte dans tous les domaines du programme de travail. En outre, les Parties chefs de file (l'Allemagne, la Finlande, la France, le Ghana et la Hongrie pour le domaine d'activité 1.1, l'Estonie pour le domaine d'activité 1.2, l'Allemagne et la Hongrie pour le domaine d'activité 1.3, la Finlande et le Sénégal pour le domaine d'activité 2, l'Estonie et la Slovénie pour le domaine d'activité 3.1, la Finlande pour le domaine d'activité 3.2, la Finlande et la Hongrie pour le domaine d'activité 3.3, le secrétariat en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne et leurs entités pour le domaine d'activité 3.4, les Pays-Bas et la Suisse pour les domaines d'activité 4 et 5) ont joué un rôle capital en donnant des orientations précises et en mobilisant des soutiens politiques et autres aux fins de l'exécution des activités.

7. En 2022, la Convention a continué de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ainsi qu'à l'application de l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Par exemple, une attention beaucoup plus importante a été accordée à l'eau et la coopération transfrontière lors de la

¹ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/69/Corr.1.

vingt-septième Conférence des Parties à la CCNUCC (Charm el-Cheikh, Égypte, 6-20 novembre 2022).

Exemples de résultats et produits concrets par domaine d'activité

<i>Résultats du programme de travail pour 2022-2024</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets en 2022</i>	<i>Principaux produits concrets en 2022</i>
1 : Les pays comprennent l'intérêt de la Convention, y adhèrent, élaborent des accords et créent des organes communs	1 : Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre d'adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération	Adhésion du Cameroun Progrès notables sur la voie de l'adhésion dans six pays (Côte d'Ivoire, Gambie, Iraq, Namibie, Nigéria, Panama) Sensibilisation et appui politique accrus à la Convention et à la coopération dans la gestion des eaux transfrontières Fourniture aux pays, dans le cadre de projets et au moyen d'un outil conçu à cet effet, d'une aide à l'élaboration et à la révision des accords et des dispositifs de coopération dans la gestion des eaux transfrontières	Fourniture de conseils juridiques et techniques à plus de 12 pays Organisation de 10 ateliers nationaux et de 3 ateliers régionaux sur la Convention et la coopération transfrontière Présentation de la Convention dans le cadre d'un grand nombre de manifestations et de cours en ligne organisés par des partenaires au niveau régional ou au niveau des bassins Appui à l'élaboration de nouveaux accords ou à la mise en œuvre d'accords existants dans quatre bassins ou bassins versants Appui à deux processus de coopération régionale Lancement et publication en anglais, en français et en espagnol de « La Convention sur l'eau : 30 ans d'effets positifs et de réalisations sur le terrain » Réponses du Comité d'application aux questions des pays d'Amérique latine
2 : Les ressources en eau des bassins transfrontières font l'objet d'un suivi et d'une évaluation, et les informations recueillies sont diffusées dans les pays riverains	2 : Appui au suivi et à l'évaluation des ressources ainsi qu'à la diffusion de l'information dans les bassins transfrontières	Soutien à la surveillance et à l'échange de données et d'informations entre les pays grâce à l'élaboration de documents d'orientation	Finalisation et publication en anglais de la <i>Mise à jour des Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières</i> 45 études de cas rassemblées pour une nouvelle publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'échange de données transfrontières
3 : Dans le contexte des changements climatiques, une gestion intégrée des ressources en eau est mise en œuvre à tous les niveaux	3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion de l'eau à tous les niveaux	Un nouveau sujet a été abordé lors de l'atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer » et une coopération a été amorcée avec de nouveaux partenaires Renforcement de l'intérêt des mesures intersectorielles en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le monde entier Renforcement de l'utilité de la méthodologie et des outils fondés sur l'interaction pour les partenaires	Organisation d'un atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer », réunissant plus de 300 experts et facilitant l'apprentissage pratique sur ce nouveau sujet Appui aux évaluations des interactions, aux feuilles de route et aux documents de projet dans les bassins du Drin et de la Drina Traduction en français, en russe et en espagnol et promotion de la publication intitulée « Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: A synthesis of experiences in transboundary basins » (Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des données

Résultats du programme de travail pour 2022-2024	Domaine d'activité	Principaux résultats concrets en 2022	Principaux produits concrets en 2022
		<p>Sensibilisation aux pratiques mondiales en matière d'allocation des ressources en eau et aux autres pratiques dans les bassins transfrontières</p> <p>Des dialogues sur les politiques nationales ont facilité la coopération intersectorielle et joué un rôle déterminant dans la refonte des politiques de gestion de l'eau dans neuf pays</p>	<p>d'expérience dans les bassins transfrontières)</p> <p>Publication en anglais, en français, en espagnol et en russe de la brochure intitulée <i>Transboundary Nexus Assessment Methodology</i> (Méthodologie d'évaluation des interactions transfrontières)</p> <p>Organisation de la septième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes</p> <p>Traduction en russe de la publication intitulée « Handbook on water allocation in a transboundary context » (Guide sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière). Promotion de la publication lors de différents ateliers et séminaires</p> <p>Organisation conjointe de la session consacrée à l'allocation des eaux transfrontières et aux approches complémentaires lors de la Semaine mondiale de l'eau 2022 de l'Institut international de l'eau à Stockholm</p> <p>Appui à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières au moyen de dialogues sur les politiques nationales dans trois bassins</p> <p>Lancement de nouveaux dialogues sur les politiques nationales en Ouzbékistan</p> <p>Préparation d'une étude sur les sources de pollution et l'identification des risques d'accident dans le bassin du fleuve Syr-Daria</p>
	4 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières	<p>Amélioration des connaissances et des compétences dans les pays et les bassins concernés, lesquels sont ainsi mieux à même d'intégrer les questions relatives à l'eau et les avantages de la coopération transfrontière dans les documents et projets touchant le climat et les catastrophes aux niveaux mondial et national</p>	<p>Organisation de deux manifestations d'ampleur mondiale ayant rassemblé environ 300 participants qui se sont penchés sur les liens entre la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, les catastrophes, le climat et l'agriculture, y compris un atelier mondial et une réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat</p> <p>Promotion de l'importance de l'eau et des avantages de la coopération transfrontière à la vingt-septième session de la CCNUCC</p> <p>Intégration de l'importance de l'eau et des avantages de la coopération transfrontière dans les documents élaborés au titre de la CCNUCC, par exemple les méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation et leur application</p>

<i>Résultats du programme de travail pour 2022-2024</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets en 2022</i>	<i>Principaux produits concrets en 2022</i>
4 : La coopération dans la gestion des eaux transfrontières et le développement des bassins sont financés de manière durable	5 : Facilitation du financement de la coopération dans les domaines des eaux transfrontières et du développement des bassins	<p>Renforcement des partenariats avec les grandes institutions financières internationales actives dans le domaine de l'eau</p> <p>Présentation d'une vue d'ensemble des sources de financement possibles de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et des activités liées à la gestion et à la mise en valeur des bassins transfrontières</p>	<p>Publication en français et en russe du document intitulé « Funding and financing of transboundary water cooperation and basin development » (Financement de la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins)</p> <p>Lancement de l'élaboration de fiches techniques intitulées « Facilitation du financement de la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins »</p> <p>Encadrement d'une session thématique sur le financement de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau dans le cadre d'un atelier national sur l'adhésion organisé au Nigéria</p>
5 : Les activités de coopération dans la gestion des eaux transfrontières font l'objet d'un suivi et les partenaires sont encouragés à financer ces activités	6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention	<p>Sensibilisation aux progrès et aux enjeux de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, tant dans le cadre de la Convention qu'au niveau mondial</p> <p>Définition et mise en avant des besoins à satisfaire pour accélérer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en vue de la réalisation de la cible 6.5 des ODD</p>	<p>Préparation de trois rapports régionaux sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'indicateur 6.5.2 des ODD pour les États arabes, les pays ibéro-américains et l'Afrique par, respectivement, la CESAO, la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau et la CEA</p> <p>Trois « instantanés d'accélération » rédigés pour illustrer les progrès réalisés dans les bassins du lac Prespa, de la rivière Pungwe, de la rivière Buzi et de la rivière Save, ainsi que dans le système aquifère de Stampriet</p> <p>Préparation d'un document intitulé « Opportunities to coordinate with neighbouring countries when completing the SDG indicator 6.5.2 national report » (Possibilités de coordination avec les pays voisins lors de l'établissement du rapport national sur l'indicateur 6.5.2 des ODD)</p>
	7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances	<p>Diffusion sur les réseaux sociaux ainsi qu'au moyen de communiqués de presse et de lettres d'information des progrès accomplis et des avancées obtenus au titre de la Convention</p> <p>Célébration du trentième anniversaire de la Convention sur l'eau lors d'un événement spécial (Tallinn) et préparation d'une publication consacrée à l'anniversaire</p>	<p>Trois lettres d'information diffusées à 2 458 contacts (ouvertes par plus de 80 % des destinataires)</p> <p>Audience sur Twitter : 7 433 abonnés (augmentation de 57 % depuis 2021)</p> <p>Compte LinkedIn : 1 018 abonnés (augmentation de 55 % depuis 2021)</p> <p>Compte Facebook : 1 200 abonnés (augmentation de 65 % depuis 2021)</p> <p>Lancement de la Coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, composée de 40 partenaires et de multiples parties prenantes</p>

Résultats du programme de travail pour 2022-2024	Domaine d'activité	Principaux résultats concrets en 2022	Principaux produits concrets en 2022
		<p>Renforcement de la visibilité des activités menées au titre de la Convention sur l'eau, y compris la participation à des événements majeurs (par exemple, le neuvième Forum mondial de l'eau et la COP27)</p> <p>Intensification du soutien politique à la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau en prévision de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, notamment par l'intermédiaire de la Coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, de la réunion préparatoire régionale paneuropéenne et de nombreux autres événements</p>	<p>Renforcement de la coopération avec les partenaires maritimes dans le cadre d'un atelier « de la source à la mer »</p> <p>Organisation de la célébration du trentième anniversaire de la Convention sur l'eau et des groupes de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, de la surveillance et de l'évaluation, lesquels ont réuni plus de 200 participants</p>

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique ; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; COP : Conférence des Parties ; ODD : objectifs de développement durable.

II. Difficultés, tendances et enseignements tirés pour les futurs travaux dans certains domaines d'activité

A. Ouverture de la Convention à une adhésion universelle

8. En 2022, la communauté des Parties à la Convention sur l'eau s'est élargie avec l'adhésion du Cameroun et l'approbation de l'adhésion de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, de l'Iraq, de la Namibie, du Nigéria et du Panama par leurs Gouvernements respectifs.

9. Les progrès pour mieux faire connaître la Convention et accroître le soutien aux processus d'adhésion se sont poursuivis, en étroite collaboration avec les Gouvernements, grâce à la fourniture de conseils juridiques et de réponses aux questions spécifiques des pays, y compris l'organisation de 10 ateliers nationaux en Afrique et en Amérique latine, ce qui a permis de progresser vers l'adhésion à la Convention et à sa mise en œuvre future dans plusieurs pays et bassins.

10. L'intensification des partenariats et des synergies avec d'autres acteurs, notamment par le renforcement des partenariats existants avec les institutions financières régionales et mondiales, l'établissement de nouveaux partenariats avec plusieurs organisations régionales et une plus grande coordination et articulation avec les activités des partenaires, y compris avec les commissions régionales et les bureaux de pays des Nations Unies, sont essentiels pour mieux informer sur la Convention. Le secrétariat a également apporté un appui à l'adhésion à la Convention et à sa mise en œuvre, en particulier dans les régions où les progrès vers l'adhésion sont lents.

11. Dans un premier temps, des plans de mise en œuvre ont été élaborés pour aider les nouvelles Parties, mais des efforts beaucoup plus importants seront nécessaires, principalement de la part des partenaires et des institutions financières.

12. La décision IX/3 de la Réunion des parties sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/63/Add.2) a permis de progresser vers un partage plus équitable de la charge financière que représente l'exécution du programme de travail, mais il faut redoubler d'efforts, car le financement actuel de la Convention n'est pas viable, en particulier dans le contexte d'une adhésion universelle à cet instrument.

B. Comité d'application

13. Un enseignement important a été tiré au cours de l'année 2022, à savoir la nécessité pour le Comité d'application d'assurer un suivi étroit pour superviser l'application des conseils juridiques et techniques qu'il fournit aux pays concernés dans le cadre de la première procédure consultative. En outre, en 2022, le Comité d'application a renforcé son rôle de soutien à l'ouverture de la Convention à une adhésion universelle.

C. Surveillance et évaluation des ressources et partage de l'information dans les bassins transfrontières

14. Dans le domaine de la surveillance et de l'échange de données, il apparaît clairement qu'il est nécessaire de partager les expériences concluantes et les bonnes pratiques en portant l'attention voulue aux aspects liés à la coopération transfrontière. La publication intitulée « *Updated strategies for monitoring and assessment of transboundary rivers, lakes and groundwaters* » (Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières) devrait aider les pays à renforcer leurs activités de coopération en la matière². S'agissant des projets menés sur le terrain au titre de la Convention, l'expérience montre le rôle primordial des activités conjointes de surveillance, d'évaluation et d'échange de données pour le respect des autres obligations découlant de la Convention, ainsi que la nécessité de nouer des partenariats avec d'autres acteurs.

D. Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

15. La mise en œuvre des solutions fondées sur les interactions dépend de l'efficacité de la coopération transfrontière et les organismes de gestion des bassins fluviaux ont un rôle clef à jouer à cet égard. Toutefois, il reste nécessaire de clarifier les avantages des solutions fondées sur les interactions et les avantages économiques des investissements multipolaires par rapport aux investissements sectoriels comme il ressort des activités passées et à venir en Europe du Sud-Est et en Asie centrale. Les pays en cours d'adhésion à la Convention se sont déclarés intéressés par une étude des avantages potentiels qui résultent de l'adhésion pour la coopération intersectorielle. La méthodologie développée dans le cadre de la Convention est de plus en plus utilisée par les partenaires du secteur de la coopération et du développement et du monde universitaire. Si des progrès ont été accomplis, le partenariat avec des acteurs extérieurs au secteur de l'eau (l'énergie en particulier) et la valorisation des écosystèmes restent des défis majeurs qu'il conviendra de relever dans les travaux futurs.

E. Dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau

16. Les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les conséquences de la guerre en Ukraine ont eu des effets négatifs sur les activités menées dans les pays et les dialogues sur les politiques nationales. C'est pourquoi la Commission économique pour l'Europe (CEE) et ses partenaires ont maintenu un contact étroit avec les ministères bénéficiaires et se sont efforcés de préserver autant d'activités que possible,

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.23.II.E.1.

y compris le travail en ligne. Il a été une fois de plus démontré que l'accès à l'eau potable et un niveau suffisant d'assainissement et d'hygiène étaient essentiels tout comme l'importance de préserver les écosystèmes pour la santé humaine. Les dialogues sur les politiques nationales ont un rôle déterminant à jouer à cet égard en tant que plateformes intersectorielles permettant d'aborder les problèmes, les politiques et les réformes en relation avec l'eau.

17. La viabilité et la stabilité des cadres institutionnels des dialogues sur les politiques nationales, ainsi que les partenariats solides avec l'Union Européenne et l'OCDE, en tant que partenaires stratégiques de ces dialogues, ont permis d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable dans la sous-région.

F. Gestion « de la source à la mer »

18. L'atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer » a montré qu'il était possible d'adapter les travaux menés dans le cadre de la Convention et d'aborder de nouveaux sujets, mais aussi que, pour de tels efforts, les partenariats avec d'autres organisations (par exemple, les partenaires de l'atelier) et le rôle moteur des parties chefs de file sont déterminants.

G. Adaptation aux changements climatiques

19. Les activités menées sur les changements climatiques en 2022 ont montré l'importance de nouer des liens étroits entre la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau et l'adaptation aux changements climatiques pour faire face à la pénurie d'eau et assurer la sécurité alimentaire dans les bassins transfrontières. La vingt-septième session de la CCNUCC a également montré que l'on pouvait promouvoir l'eau et la coopération transfrontalière dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques en agissant progressivement, notamment par la communication avec les négociateurs sur le climat, l'organisation d'événements de renforcement des capacités et la mise en place de mécanismes de coordination intersectorielle réunissant les acteurs de l'eau et du climat, ainsi que grâce à la contribution de la filière de l'eau aux manifestations nationales, régionales et mondiales sur le climat et aux documents élaborés dans le cadre de la CCNUCC. Cependant, l'attention portée à l'eau dans les processus de lutte contre les changements climatiques au niveau mondial demeure insuffisante et la dimension transfrontière de la question du climat n'est souvent pas abordée de manière adéquate et c'est pourquoi il faut redoubler d'efforts à cet égard.

H. Financement de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières

20. Le financement de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières est un sujet qui occupe une place de plus en plus centrale dans les préoccupations de développement au niveau mondial. Grâce à ses travaux sur le renforcement des capacités et à l'élaboration d'une note de synthèse la Convention sur l'eau offre aux États membres et aux organismes de gestion des bassins fluviaux une plateforme essentielle pour s'informer sur ce type de financement et explorer les possibilités qui s'offrent à eux.

I. Contribution aux processus mondiaux

21. Le secrétariat de la Convention a continué de plaider en faveur de la coopération pour la gestion des eaux transfrontières dans les processus mondiaux et a joué un rôle important en préparant le « Dialogue interactif 4 : L'eau pour la coopération » lors de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), (New York, 22-24 mars 2023). Ces activités mondiales ont eu un impact significatif, notamment grâce à la création de la Coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

22. La reconnaissance croissante de l'importance de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières et de la Convention sur l'eau pour la réalisation des objectifs de

développement durable a été mise en avant lors du neuvième Forum mondial de l'eau, de la réunion préparatoire régionale paneuropéenne de la CEE pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (Genève, 12 et 13 avril 2022), du Sommet d'ONU-Eau sur les eaux souterraines (Paris (format hybride), 7 et 8 décembre 2022) et de bien d'autres événements.

III. Domaines de travail et activités

A. Activités du bureau

23. Le Bureau, dirigé par son Président, M. Harry Liiv (Estonie), a tenu sa trente-troisième réunion selon des modalités hybrides (Genève, 20 et 21 octobre 2022), ainsi que plusieurs conférences téléphoniques. Il a examiné l'exécution du programme de travail, discuté de l'avenir de la Convention et joué un rôle clef dans l'ouverture de la Convention à une adhésion universelle.

24. Les membres du Bureau ont soutenu la promotion de la Convention et l'application de sa Stratégie de mise en œuvre au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), contribué aux manifestations nationales, régionales et mondiales destinées à promouvoir ce texte, notamment par des activités de jumelage, pris des mesures pour appliquer certains éléments de la Stratégie, y compris l'établissement de partenariats, et levé des fonds supplémentaires en faveur des activités liées à la Convention.

B. Domaine d'activité 1 : Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre d'adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération

1.1 Renforcement des capacités d'application de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

25. Sur demande, le secrétariat a fourni des conseils et des orientations techniques et juridiques à divers processus nationaux, en étroite collaboration avec des partenaires régionaux et locaux, permettant ainsi à plusieurs pays de progresser vers l'adhésion.

26. Le Cameroun a adhéré à la Convention sur l'eau le 1^{er} novembre 2022. Les Gouvernements ivoirien et gambien ont approuvé les lois d'adhésion en janvier 2022. Un atelier national organisé au Nigéria (Abuja, 27-29 juillet 2022) pour discuter des avantages de l'adhésion a permis de faire mieux comprendre la Convention et de renforcer les capacités d'adhésion à cet instrument ainsi que les moyens de l'appliquer. Par la suite, le Cabinet a approuvé l'adhésion du Nigéria en septembre 2023. Plusieurs autres pays, parmi lesquels le Bénin, le Burkina Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone, ont également progressé sur la voie de l'adhésion ou engagé des initiatives nationales pour en examiner les avantages. En outre, un atelier national a été organisé à Lomé (10 et 11 février 2022) pour examiner l'application de la Convention et appuyer l'élaboration du plan national de mise en œuvre.

27. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, des ateliers nationaux ont été organisés à Entebbe, (Ouganda, 15 et 16 février 2022), Lusaka (26 et 27 mai 2022), Windhoek (31 mai et 1^{er} juin 2022) et Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie (1^{er} et 2 décembre 2022) pour analyser les avantages liés à l'adhésion. Des feuilles de route pour l'adhésion ont par la suite été élaborées et des groupes de travail interministériels mis en place pour accompagner la mise en œuvre. Plusieurs autres pays, tels que le Botswana, la Somalie et le Soudan du Sud se sont montrés désireux d'adhérer à la Convention et ont engagé des initiatives nationales pour examiner les avantages de l'adhésion.

28. Des mesures concrètes ont été identifiées dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pour aider à finaliser le processus d'adhésion de l'Iraq et préparer sa mise en œuvre future. La session de formation intitulée « Capacity Development for Iraq's Water Diplomacy » (Erbil, Iraq (format hybride), 31 mars et 1^{er} avril 2022) organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Iraq a permis de renforcer les

capacités en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention et l'utilisation de ses nouveaux outils.

29. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a manifesté un regain d'intérêt pour la Convention, suscité par plusieurs activités menées à bien tant au niveau régional que national. Le secrétariat a coorganisé les activités exposées ci-après ou y a contribué, lesquelles ont permis de faciliter les échanges au niveau régional sur les avantages de l'adhésion à la Convention et de sa mise en œuvre ainsi que de sensibiliser aux outils disponibles pour soutenir la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières.

30. Le quatrième atelier régional sur la gestion des ressources en eau transfrontières en Amérique centrale intitulé « Tools and processes to accelerate progress in cooperation for the management of transboundary waters » (Outils et processus pour accélérer les progrès en matière de coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières) (Panama City, 31 mai-1^{er} juin 2022), qui a été organisé en collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale et la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement. L'atelier a contribué à mettre en place un cadre régional pour la gestion des eaux transfrontières en Amérique centrale dans le contexte de la stratégie-cadre régionale en faveur de l'environnement qui s'appuie sur les principes du droit international de l'eau.

31. Le deuxième symposium international sur les eaux transfrontières en Amérique latine et dans les Caraïbes (La Paz, État plurinational de Bolivie, 1^{er}-3 décembre 2022), organisé en collaboration avec l'État plurinational de Bolivie, la Banque interaméricaine de développement (BID) et l'Organisation des États américains (OEA) et qui a été précédé d'un webinaire préparatoire intitulé « Espace de dialogue entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur la gouvernance des eaux partagées » (en ligne, 31 mars 2022).

32. La tenue des réunions de la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau : cinquième réunion inter-Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau (Cartagena de Indias, Colombie, 27-29 juillet 2022) et vingt-troisième réunion de la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau (Punta Cana, République dominicaine, 26-28 octobre 2022).

33. En conséquence, plusieurs pays ont entamé des dialogues nationaux pour examiner les avantages de l'adhésion à la Convention et de sa mise en œuvre. Des ateliers nationaux organisés à Saint-Domingue (31 octobre 2022) et à Panama City (6 et 7 décembre 2022) ont permis de faire mieux comprendre la Convention et de renforcer les capacités d'adhésion à cet instrument ainsi que les moyens de l'appliquer. À la suite de ces ateliers, la République dominicaine et le Panama ont réalisé des progrès significatifs sur la voie de l'adhésion.

34. En Asie, les progrès vers l'adhésion sont lents. Toutefois, le secrétariat a continué à fournir un soutien technique et à assurer la liaison avec les pays de la région afin de les sensibiliser au rôle de la Convention et à la valeur ajoutée qu'elle apporte et de renforcer les capacités. Pour le Viet Nam, le secrétariat a fourni des informations en retour sur le processus d'examen de la loi nationale sur l'eau et a fait une présentation virtuelle aux fonctionnaires à Hanoi (2 juillet 2022) sur le rôle et la valeur ajoutée de la Convention. Au niveau régional, le secrétariat a accueilli une session d'une demi-journée (7 septembre 2022) pour un voyage d'étude destiné à des hauts fonctionnaires en charge de l'eau des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de la Commission du Mékong, organisé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être entrepris dans la région l'année prochaine, notamment dans le cadre des préparatifs du dixième Forum mondial de l'eau (Bali, Indonésie, 18-24 mai 2024).

35. Le secrétariat a également coorganisé la formation annuelle panafricaine sur la gouvernance de l'eau et le droit international de l'eau, en partenariat avec le Partenariat mondial pour l'eau et plusieurs autres partenaires (Entebbe, Ouganda, 19-23 septembre 2022) afin de renforcer les capacités des experts africains en matière de droit international de l'eau et de conventions sur l'eau.

36. La publication intitulée « La Convention sur l'eau : 30 ans d'effets positifs et de réalisations sur le terrain »³ a été élaborée pour présenter les effets positifs de la Convention

³ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/69 et ECE/MP.WAT/69/Corr.1.

sur le terrain afin de soutenir les processus nationaux d'adhésion et de mise en œuvre. Elle se fonde sur des exemples de réussite communiqués par les gouvernements et les parties prenantes au début de l'année 2022 en réponse à un appel à contributions lancé par le secrétariat. La publication, lancée lors de la célébration de l'anniversaire à Tallinn (30 juin 2022), illustre la façon dont la Convention a soutenu le développement économique, promu l'intégration régionale, amélioré la gouvernance de l'eau et aidé les pays à s'adapter aux changements climatiques.

1.2 Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints

37. En Europe de l'Est, le secrétariat de la Convention sur l'eau et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont apporté leur soutien à la Commission du Dniestr pour la poursuite de la deuxième phase du projet du Fonds pour l'environnement mondial pour le Dniestr.

38. En Asie centrale, en 2022, le secrétariat a aidé la Commission Chu-Talas à rédiger et à adopter une déclaration commune du Kazakhstan et du Kirghizistan sur le plan d'action stratégique Chu-Talas.

39. En Afrique de l'Ouest, le secrétariat a continué, en partenariat avec le Geneva Water Hub et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, d'appuyer le dialogue régional sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien partagé par la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Ils ont notamment aidé un groupe de travail régional à élaborer une feuille de route pour la négociation d'un cadre juridique et institutionnel en vue d'une coopération sur le bassin aquifère. En outre, le secrétariat a facilité la mobilisation de ressources auprès d'autres donateurs, tels que la Banque mondiale, au profit des pays riverains. L'initiative pour les aquifères a été sélectionnée par ONU-Eau⁴ parmi les études de cas d'accélération globale de l'objectif de développement durable n° 6 des trois pays et présentée lors de la manifestation spéciale consacrée à l'objectif de développement durable n° 6 pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 5-15 juillet 2022) et la Semaine mondiale de l'eau 2022 (Stockholm, 23 août-1^{er} septembre 2022).

40. En Afrique australe, le *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements de coopération dans le domaine des eaux transfrontières*⁵ (Guide pratique) a servi de modèle et fourni des conseils pour l'élaboration d'un accord et la création d'une institution pour le fleuve Luapula, partagé par la République démocratique du Congo et la Zambie. Le secrétariat a assuré le renforcement des capacités en ligne des fonctionnaires zambiens en ce qui concerne l'utilisation du guide pratique et le retour d'information sur les versions préliminaires.

41. En Amérique centrale, le Guide pratique a aidé à élaborer des lignes directrices régionales pour le processus de gestion des eaux transfrontières dirigé par la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement. Il a également été mis en avant pour l'élaboration éventuelle d'un accord sur la gestion de l'aquifère Ocotepaque-Citalá partagé par El Salvador et le Honduras.

42. Parmi les partenaires qui ont contribué à ce domaine d'activité figuraient la Banque africaine de développement (BAD), l'Agence française de développement (AFD), le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau, la Commission interaméricaine de l'environnement et du développement/le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Geneva Water Hub, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale, la Banque interaméricaine de développement, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Autorité du bassin du Niger, l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), l'OSCE, la CEA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

⁴ Voir www.unwater.org/publications/country-acceleration-case-study-senegal.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.21.II.E.8.

et la Banque mondiale. Le projet intitulé « Promouvoir l'adhésion à la Convention sur l'eau », financé par l'Union européenne a fourni un appui important aux travaux d'ouverture de la Convention sur l'eau à l'adhésion universelle. D'autres donateurs, dont la Suisse, ont contribué aux activités d'ouverture.

1.3 Comité d'application

43. En 2022, dans le cadre de la procédure consultative WAT/IC/AP/1 relative à l'éventuel impact transfrontière des nouvelles centrales hydroélectriques de petite taille dont la construction était prévue en Albanie sur la Cijevna (Cem), le Comité d'application a prodigué des conseils juridiques et techniques au Monténégro et à l'Albanie⁶. Le Comité a tenu des consultations et une session conjointe avec les deux pays dans le cadre de sa quatorzième réunion (Genève, 24 et 25 février 2022) au cours de laquelle les progrès ont été examinés et les prochaines étapes de la mise en œuvre convenues⁷.

44. En février 2022, le secrétariat avait demandé au Comité de l'aider à répondre aux questions reçues de plusieurs pays d'Amérique latine concernant le rapport entre la soumission d'un différend à la Cour internationale de Justice et les éventuelles conséquences d'une adhésion à la Convention. Le Comité a fourni des réponses⁸ qui ont été traduites en espagnol et communiquées par le secrétariat aux pays concernés.

C. Domaine d'activité 2 : Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières

45. Les travaux ont été axés sur deux activités clefs envisagées dans le programme de travail pour 2022-2024 : a) la mise à jour de la publication *Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières* (2006) en tant qu'édition mondiale ; et b) la préparation d'une nouvelle publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'échange de données transfrontières. La réunion d'experts sur la surveillance, l'évaluation et l'échange de données (Genève (format hybride), 13 et 14 avril 2022) a permis de formuler des observations sur l'avant-projet des stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières et sur les grandes lignes de la nouvelle publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Par la suite, la quatrième réunion conjointe des groupes de travail sur la gestion intégrée des ressources en eau et sur le suivi et l'évaluation (Tallinn, 28-30 juin 2022) a commenté le projet révisé des stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation et a invité les pays et les organisations à soumettre des études de cas pour la nouvelle publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés.

46. La publication intitulée « *Updated Strategies for Monitoring and Assessment* » (Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation) a été finalisée par le secrétariat en coopération avec les Parties chefs de file après l'incorporation des commentaires reçus et publiée en janvier 2023. Le processus d'élaboration d'une nouvelle publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés a commencé par la collecte d'études de cas, dont plus de 45 avaient été reçues par le secrétariat à la fin de l'année 2022.

47. L'atelier régional sur la surveillance, l'évaluation et le partage d'informations dans les bassins transfrontières en Asie centrale (Astana, 1^{er} et 2 février 2023) a été organisé par le secrétariat, le Centre international d'évaluation de l'eau et l'Initiative verte pour l'Asie centrale mise en œuvre par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). L'atelier a permis de renforcer les moyens dont disposent les agences gouvernementales et les services hydrométéorologiques de cinq pays d'Asie centrale pour intensifier la coopération dans les domaines de l'échange d'informations, de la surveillance et de l'évaluation des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières. La publication des *Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation* a éclairé les échanges. L'atelier a également permis de recueillir

⁶ Voir ECE/MP.WAT/IC/2021/1, annexe.

⁷ ECE/MP.WAT/IC/2022/2, par. 6 à 9.

⁸ Ibid., annexe.

des bonnes pratiques pour la nouvelle publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges de données transfrontières.

48. Parmi les partenaires dans ce domaine d'activité figuraient le Geneva Water Hub, le Partenariat mondial pour l'eau, l'Agence autrichienne de l'environnement, le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, le Réseau international des organismes de bassin, le Centre international d'évaluation de l'eau, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

D. Domaine d'activité 3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

3.1 Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières

49. En 2022, le premier atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer » au titre de la Convention sur l'eau a été organisé à Genève (14-16 décembre 2022) dans le but de combler les lacunes existantes en associant en amont la gestion des écosystèmes et en abordant le thème de la lutte contre la pollution maritime à la source. La gestion globale des ressources terrestres, d'eau douce, côtières et marines – de la source à la mer – est essentielle pour protéger les océans et gérer durablement les ressources terrestres et d'eau douce.

50. L'atelier a rassemblé plus de 300 experts et décideurs concernés par les thématiques de l'eau douce et des océans, ainsi que des organismes de bassins et des organisations concernées par le milieu marin, dans le but de renforcer la coopération et de partager les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques et de mise en œuvre d'une gestion efficace « de la source à la mer ». Comme souligné lors de l'atelier, la Convention peut servir de plateforme pour le renforcement des capacités, l'échange de données d'expérience et la fourniture d'orientations sur la gestion depuis la source jusqu'à la mer.

51. L'atelier a débouché sur des recommandations clefs, notamment un appel à intensifier la coopération transfrontière et intersectorielle, à sensibiliser et à renforcer les capacités de gestion depuis la source jusqu'à la mer, à stimuler le financement et à utiliser l'élan politique actuel pour accélérer l'action menée depuis la source jusqu'à la mer. Toute action de suivi pourrait inclure l'élaboration d'une note d'orientation sur l'application de l'approche « de la source à la mer » à l'intention des professionnels travaillant dans les domaines concernés.

52. L'atelier mondial a été organisé en coopération avec le PNUE/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI/UNESCO), l'Institut international de l'eau à Stockholm, l'initiative Action Platform for Source-to-Sea Management (S2S Platform), le Partenariat mondial pour l'eau et le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (FEM IW:Learn) du FEM.

3.2 Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

53. Le projet visant à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles en Europe du Sud-Est suivant l'approche fondée sur les interactions (« Promoting the Sustainable Management of Natural Resources in Southeastern Europe, through the use of Nexus approach »), dirigé par le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med) a appuyé les activités exécutées dans les bassins du Drin et de la Drina. Le projet a abouti à la publication de 2 rapports d'évaluation, de 2 feuilles de route sur la gestion des interactions afin de guider les futurs efforts de coopération intersectorielle au niveau des bassins, et de 4 propositions d'investissements multipolaires prioritaires (sur l'adaptation au climat, la gestion des sédiments, les solutions naturelles pour le traitement des eaux usées et l'énergie de la biomasse). Le Comité directeur de la Drina (Bosnie-Herzégovine, Monténégro et

Serbie) et le Groupe restreint du bassin du Drin (Albanie, Kosovo⁹, Macédoine du Nord, Monténégro) se sont réunis en ligne pour valider les résultats du projet et discuter de leur pertinence en vue d'une coopération future au niveau du bassin.

54. Le secrétariat a mené à bien la phase préparatoire d'un projet quinquennal sur les interactions en Asie centrale, qui doit être financé par l'Initiative internationale pour le climat, lancée par l'Allemagne et mis en œuvre par l'OCDE, la CEE, le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les préparatifs du projet comprenaient un événement de haut niveau (Astana, 16 juin 2022) et des échanges avec les parties prenantes et les partenaires lors de diverses manifestations, notamment la vingt-cinquième session du Groupe de travail chargé de la question de l'eau, de l'énergie et de l'environnement du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, organisée à l'occasion du deuxième Forum de l'énergie à Almaty (Almaty, Kazakhstan, 14-16 novembre 2022).

55. Le Secrétariat a continué à promouvoir les publications et les outils relatifs aux domaines d'interaction. Le document intitulé « *Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: A synthesis of experiences in transboundary basins* »¹⁰ (Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des données d'expérience dans les bassins transfrontières) a été traduit, en espagnol, en français et en russe. Une brochure intitulée « *Transboundary Nexus Assessment Methodology (TBNA)* »¹¹ (Méthode d'évaluation des interactions transfrontières) a également été publiée en anglais, en espagnol, en français et en russe afin de promouvoir une application plus large de la méthode présentée dans la publication intitulée « *Methodology for Assessing the Water-Food-Energy-Ecosystem Nexus in Transboundary Basins and Experiences from its Application: Synthesis* » (Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et synthèse des enseignements tirés de son application)¹².

56. La septième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève, 12 et 13 décembre 2022), présidée par la Finlande, a été l'occasion de discuter des défis et des possibilités liés à l'application de solutions fondées sur les interactions en tenant compte du point de vue des organismes de gestion des bassins fluviaux, du rôle clé des écosystèmes dans ces interactions et des possibilités de solutions intégrées eau-énergie. Plusieurs partenaires ont expliqué comment ils ont utilisé la méthode élaborée dans le cadre de la Convention sur l'eau pour mener à bien des activités fondées sur les interactions dans des contextes transfrontières, en l'adaptant à leurs besoins.

57. Des contributions thématiques ont été notamment apportées lors des consultations nationales pour l'élaboration de lignes directrices pour les investissements multipolaires dans le bassin du fleuve Niger, organisées par l'Agence allemande de coopération internationale (en ligne, de mai à septembre 2022) et du Symposium mondial sur des solutions durables dans les domaines de l'eau et de l'énergie, organisé par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et Itaipu Binacional (Foz do Iguacu, Brésil, 13-15 juin 2022).

58. Parmi les partenaires figuraient l'Agence allemande de coopération internationale, le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée, la division de l'énergie durable de la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'OCDE, la FAO, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Centre de recherche sur le dessalement au Moyen-Orient.

⁹ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

¹⁰ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/66.

¹¹ ECE/MP.WAT/NONE/18.

¹² Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/55.

3.3 Appui à une répartition équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

59. Le *Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière*¹³ a été promu en 2022 lors de trois ateliers nationaux (Namibie, République-Unie de Tanzanie, Zambie), de deux ateliers organisés au niveau infranational (Zambie) et de divers séminaires en ligne.

60. Le *Manuel* a été traduit en russe, à l'occasion d'un atelier régional sur l'allocation des ressources en eau des cours d'eau transfrontières en Asie centrale (Astana, 2 et 3 novembre 2022) organisé conjointement par le Centre international d'évaluation de l'eau sous l'égide du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles du Kazakhstan, la CEE et l'Institut finlandais de l'environnement (SYKE) avec le soutien financier du Ministère de l'agriculture et de la sylviculture de la Finlande. Cet atelier s'est appuyé sur des processus régionaux antérieurs et a permis de renforcer les capacités et le socle des décisions relatives à l'utilisation conjointe des ressources en eau des cours d'eau transfrontières en Asie centrale.

61. Afin de promouvoir les publications connexes sur les interactions, le secrétariat a organisé conjointement une session hybride sur l'allocation des eaux et les approches complémentaires lors de la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm, 30 août 2022), avec des partenaires tels que la Finlande, la Slovénie et la Commission mixte internationale.

62. Parmi les partenaires figuraient l'Université de Finlande orientale, l'Université d'État de l'Oregon (États-Unis d'Amérique), l'IHE Delft Institute for Water Education (Pays-Bas), le Centre international d'évaluation de l'eau et l'OCDE.

3.4 Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau

63. En 2022, la CEE a poursuivi la mise en œuvre des dialogues sur les politiques nationales avec l'appui de l'Union européenne afin de renforcer la gouvernance de l'eau et l'application de la gestion intégrée des ressources en eau, en particulier grâce à la coopération intersectorielle dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, conformément à la Convention, à son Protocole sur l'eau et la santé, à la Directive-cadre européenne sur l'eau¹⁴ et à d'autres instruments. Des activités ont été menées en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, en République de Moldova, au Tadjikistan et en Ukraine.

64. Le financement de l'Union européenne octroyé dans le cadre du nouveau programme de l'Union européenne relatif aux ressources en eau et aux données environnementales (EU4Environment), lancé en janvier 2022, a permis la poursuite des travaux en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, en étroite collaboration avec les autres partenaires de mise en œuvre (OCDE, Agence autrichienne de l'environnement, Agence autrichienne de développement et Office international de l'eau de la France).

65. La vingtième réunion du Comité directeur interministériel du Dialogue sur les politiques nationales portant sur les questions liées à l'eau (Erevan, 3 et 4 octobre 2022) et la neuvième réunion du Comité directeur du Dialogue sur les politiques nationales relatif à la gestion intégrée des ressources en eau (Tbilissi, 6 et 7 décembre 2022) ont toutes deux été suivies d'ateliers thématiques sur les solutions fondées sur la nature.

66. Les efforts continus de la CEE pour soutenir l'élaboration de nouvelles lois et réglementations ont abouti à l'adoption du code de l'Eau tel qu'amendé en Arménie, le 7 juillet 2022, ainsi que d'une nouvelle stratégie de l'eau et de son plan opérationnel de mise en œuvre en Ukraine, le 9 décembre 2022.

67. La CEE a continué à travailler avec l'Arménie et la Géorgie sur des activités de surveillance communes dans le bassin transfrontière de la rivière Khrami-Debed et avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie sur la poursuite des négociations sur la coopération dans le bassin

¹³ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/64.

¹⁴ Voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32000L0060>.

de la rivière Kura. Une réunion du groupe de travail de la Commission du Dniestr s'est tenue en décembre 2022 avec le soutien de la CEE.

68. Les dialogues sur les politiques nationales ont continué à promouvoir l'adhésion au Protocole sur l'eau et la santé ainsi que sa mise en œuvre. Les objectifs liés au protocole et facilités par la CEE sont annexés à la nouvelle stratégie relative à la gestion de l'eau en Ukraine.

69. Les activités en Asie centrale ont été menées dans le cadre du projet régional de coopération entre l'Union européenne et l'Asie centrale dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des changements climatiques¹⁵, en coopération avec l'OCDE. De nouveaux dialogues sur les politiques nationales ont été lancés en Ouzbékistan et la première réunion du Comité directeur s'est tenue à Tachkent le 27 septembre 2022. La septième réunion du Conseil de coordination interdépartemental pour le dialogue sur la politique nationale de l'eau a été organisée à Astana le 14 décembre 2022. Une nouvelle étude sur les sources de pollution et l'identification des risques d'accident dans le bassin du fleuve Syr-Daria a été préparée avec la participation de tous les pays riverains (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan et Tadjikistan).

E. Domaine d'activité 4 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

4.1 Appui à l'élaboration de stratégies d'adaptation transfrontières et à la mise en œuvre de mesures prioritaires

70. En 2022, les travaux menés dans le cadre de la Convention ont permis de renforcer les capacités par l'échange de données d'expérience et le partage de connaissances, contribuant ainsi aux processus stratégiques mondiaux sur le climat et les catastrophes et aux projets sur le terrain.

71. La sixième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (Genève (format hybride), 25 avril 2022) et la treizième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève (format hybride), 19 octobre 2022) ont examiné les meilleures pratiques en matière d'adaptation écosystémique dans les bassins transfrontières afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 6, ainsi que les possibilités et les exemples d'intégration de l'eau et de la coopération transfrontière dans les documents nationaux sur le climat, par exemple les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation, l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et les initiatives liées aux interactions dans le cadre de la CCNUCC.

72. L'atelier mondial sur l'eau, l'agriculture et les changements climatiques (Genève (format hybride), 17 et 18 octobre 2022), organisé sous la direction des Pays-Bas et de la Suisse et en coopération avec des partenaires, a conclu que la coopération intersectorielle est essentielle pour faire face à la pénurie d'eau et assurer la qualité de l'eau, ainsi que pour garantir une allocation équitable et durable de l'eau aux niveaux national et transfrontière. En outre, des exemples précis axés sur l'agriculture dans des bassins transfrontières ont montré que la compréhension des incidences intersectorielles ouvre des possibilités qui sont essentielles à une meilleure coopération et à un financement plus efficace de l'adaptation aux changements climatiques.

73. Les travaux dans ce domaine ont contribué à sensibiliser au rôle de l'eau et de la coopération transfrontière dans les processus mondiaux, tels que la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Charm El-Cheikh, Égypte, 6-20 novembre 2022), à savoir la table ronde sur la « Sécurité de l'approvisionnement en eau » (8 novembre), le pavillon de l'eau et plusieurs événements parallèles, notamment celui intitulé « Achieving Climate Change Adaptation and Mitigation through Water Resilience » (Parvenir à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques grâce à la résilience des ressources en eau) (12 novembre), dirigé par la CEE dans le cadre d'ONU-Eau.

¹⁵ Voir <https://wecoop.eu/>.

74. Le secrétariat a également contribué aux réunions du Comité de l'adaptation de la CCNUCC, à l'initiative « Action for Water Adaptation and Resilience », aux activités de la Coalition pour l'eau et le climat ainsi qu'à la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (Bali, Indonésie, 23-28 mai 2022), avec un événement parallèle en ligne intitulé « Gouvernance en matière de risques climatiques et technologiques dans les masses d'eau transfrontières » (27 mai), organisé en coopération avec la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.

4.2 Appui aux bassins transfrontières en matière de financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques

75. Parmi les activités menées à bien en 2022, figuraient le renforcement des capacités pour financer l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières par l'organisation de sessions dédiées lors de certaines réunions et événements mondiaux, y compris de deux événements parallèles à l'occasion de la vingt-septième Conférence des Parties à la CCNUCC.

76. Les partenaires comprenaient le Fonds d'adaptation, l'Alliance for Global Water Adaptation, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), le Centre mondial pour l'adaptation, la FAO, le FEM, le Partenariat mondial pour l'eau, le Fonds vert pour le climat, la Banque interaméricaine de développement, le Réseau international des organismes de bassin (RIOB), l'Institut international de gestion de l'eau, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'OSCE, l'Institut international de l'eau à Stockholm, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar), le PNUD, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la CCNUCC, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Banque mondiale, l'OMM, le Zoï Environment Network et plusieurs organismes conjoints.

F. Domaine d'activité 5 : Facilitation du financement de la coopération dans les domaines des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins

77. Sur la base des demandes reçues en 2022 par plusieurs partenaires, les organismes de gestion des bassins fluviaux et plusieurs pays pour rédiger un résumé de la publication intitulée « *Funding and Financing of Transboundary Water Cooperation and Basin Development* »¹⁶ (Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins), le secrétariat a élaboré un document intitulé « *How to accelerate the funding and financing of transboundary water cooperation and basin development ?* »¹⁷ (Comment accélérer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ?). Cette publication propose une vue d'ensemble plus synthétique et plus facile à lire des aspects financiers de la coopération transfrontière, s'agissant des principales perspectives et difficultés en la matière, des besoins liés à la mise en place et au fonctionnement des organes communs et à l'exécution des projets de mise en valeur des bassins, ainsi que des sources de financement possibles.

78. Cette note a pour objet de sensibiliser à la question du financement de la coopération transfrontière dans les domaines de l'eau et de la mise en valeur des bassins ainsi qu'à la nécessité d'en tenir compte dans le débat mondial en cours sur le financement de l'eau, en particulier dans le cadre des travaux de la Commission mondiale sur l'économie de l'eau.

79. Le secrétariat a piloté l'inclusion de sessions consacrées au financement lors d'ateliers nationaux organisés dans les pays en cours d'adhésion à la Convention sur l'eau (par exemple, Abuja, Nigéria, 27-29 juillet 2022). Ces sessions ont permis de sensibiliser à la question et de créer un espace de dialogue entre les donateurs et les pays.

¹⁶ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/61.

¹⁷ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/72.

80. Parmi les partenaires figuraient la BAfD, la Banque asiatique de développement (BAfD), la BEI, le FEM, l'IW: LEARN du FEM, la BID, l'OCDE, le Fonds d'équipement des Nations Unies et la Banque mondiale.

G. Domaine d'activité 6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

6.1 Appui à l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

81. Des rapports d'activité régionaux sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable ont été établis pour les États arabes¹⁸, les pays ibéro-américains¹⁹ et l'Afrique par, respectivement, la CESAO, la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau et la CEA, sur la base des rapports nationaux relatifs à l'indicateur 6.5.2 et de contributions de la CEE et de l'UNESCO.

82. Le troisième cycle d'établissement de rapports pour 2023 a été préparé en collaboration avec l'UNESCO. Les organismes coresponsables ont apporté des modifications mineures au modèle de rapport, notamment pour y inclure des aspects liés au genre. Pour encourager les pays à coordonner leurs réponses au niveau des bassins, la CEE et l'UNESCO ont élaboré un document intitulé « Opportunities to coordinate with neighbouring countries when completing the SDG indicator 6.5.2 national report »²⁰ (Possibilités de coordination avec les pays voisins lors de l'élaboration du rapport national sur l'indicateur 6.5.2 des ODD) et ont publié un court dépliant résumant les principales informations et les conseils disponibles s'agissant de l'indicateur 6.5.2.

83. Les organismes coresponsables ont poursuivi la mise au point d'un système d'établissement de rapports en ligne. Toutefois, en raison de contraintes budgétaires, techniques et de ressources humaines, ce système n'a pu être mis en place à temps pour le troisième cycle de notification avec les prescriptions techniques requises, y compris les vérifications automatiques des données. Par conséquent, le système ne sera pas opérationnel pour la troisième collecte de données en 2023.

84. La CEE et l'UNESCO ont poursuivi leurs consultations avec les pays pour valider les valeurs nationales relatives à l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable. Les données communiquées par les pays ont été soumises à la Division de statistique de l'ONU en février 2023.

85. À la demande des pays (notamment l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras et les pays de l'ASEAN), plusieurs ateliers et séminaires en ligne ont été organisés pour les aider à combler les lacunes en matière de données et à surmonter d'autres obstacles pour le calcul de l'indicateur.

86. La publication intitulée « *Progress on transboundary water cooperation under the Water Convention: Second report on implementation of the Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses and International Lakes, 2017-2020* »²¹ (Progrès en matière de coopération dans la gestion des eaux transfrontières au titre de la Convention sur l'eau : Deuxième rapport concernant l'application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, 2017-2020) a été traduite en français et en russe.

¹⁸ Voir www.unescwa.org/publications/sdg-indicator-6-5-2-transboundary-cooperation-arab-states.

¹⁹ Voir <https://codia.info/noticias/publicacion-analisis-del-indicador-6-5-2-avances-y-retos-en-la-cooperacion-en-materia-de-gestion-de-aguas-transfronterizas-en-los-paises-del-ambito-iberoamericano/>.

²⁰ Voir https://unece.org/sites/default/files/2023-03/Coordination_document_SDG_Indicator_652_EN.pdf.

²¹ ECE/MP.WAT/67.

6.2 Promotion de l'utilisation des rapports afin de renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

87. Les données relatives à l'indicateur 6.5.2 ont fourni des informations utiles pour les processus stratégiques liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 tels que la préparation des examens nationaux volontaires et les délibérations du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022, du neuvième Forum mondial de l'eau, de la Semaine mondiale de l'eau 2022, de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et du Sommet d'ONU-Eau sur les eaux souterraines, ainsi que pour les activités menées dans le cadre de la Convention. Les organismes coresponsables ont également contribué aux réunions préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 organisées par chaque commission régionale en communiquant des informations sur l'indicateur 6.5.2.

88. Sous l'égide d'ONU-Eau et de son Initiative de surveillance intégrée des ressources en eau à l'appui de l'objectif de développement durable n° 6, la CEE a participé à différentes activités de renforcement des capacités, d'assistance, de surveillance et de communication de données relatives à l'indicateur 6.5.2. La CEE et l'UNESCO ont notamment préparé des « instantanés d'accélération »²² pour montrer qu'il est possible d'accélérer les progrès.

89. L'engagement auprès des commissions nationales de statistique a permis de promouvoir l'élaboration de rapports sur l'indicateur 6.5.2, en particulier dans les pays où la valeur de l'indicateur n'est pas encore disponible. Dans la région arabe, la contribution au webinaire de la CESAO « An Interagency and Experts Collaboration to Improve the Production and Dissemination of SDG indicators from Official National Sources » (24 mai 2022) (Collaboration inter-institutions et entre experts pour améliorer la production et la diffusion des indicateurs des ODD provenant de sources nationales officielles) a montré qu'il était important que les organismes nationaux de statistique participent aux activités de sensibilisation et d'établissement de rapports relatives à l'indicateur 6.5.2.

90. Les relations avec les équipes de pays des Nations Unies ont une importance de plus en plus grande car elles facilitent parfois les contacts et encouragent l'établissement de rapports, mais servent également à intégrer les données nationales relatives à l'indicateur 6.5.2 dans les analyses communes de pays et dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. La CEE et l'UNESCO ont contribué au cadre mondial d'indicateurs de résultats de l'équipe de pays des Nations Unies pour mesurer la contribution des Nations Unies aux objectifs de développement durable, qui comprend désormais un indicateur de mesure du soutien de l'équipe de pays à la coopération dans la gestion des eaux transfrontières. Le cadre permettra à la fois de mieux sensibiliser les équipes de pays à la coopération dans ce domaine et, à terme, et de rassembler des données sur le soutien national apporté par les équipes de pays à la coopération dans la gestion des eaux transfrontières.

91. Parmi les partenaires dans ce domaine d'activité figuraient l'ASEAN, la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau, la CEA, la CESAO, la CESAP, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale, le Centre PNUE-DHI, l'UNESCO, ONU-Eau et toutes les agences de l'Initiative de surveillance intégrée d'ONU-Eau pour l'objectif de développement durable n° 6 (IMI-SDG6).

H. Domaine d'activité 7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances

7.1 Coopération avec ONU-Eau, partenaires mondiaux et régionaux et autres accords multilatéraux sur l'environnement

92. Le secrétariat a activement contribué aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, en particulier pour attirer l'attention des responsables politiques sur l'importance des questions de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et pour veiller à ce qu'elles soient incluses dans le programme de la Conférence. La CEE, la Mission

²² Voir <http://ww.unwater.org/publications/sdg-6-acceleration-snapshots-what-progress-looks>.

permanente du Sénégal et la délégation permanente de l'Union européenne auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève ont organisé l'événement de haut niveau intitulé « Lessons and Perspectives on Water Cooperation for Africa and Europe: From the 2022 Dakar Forum to the 2023 UN Water Conference » (Leçons tirées et perspectives de la coopération dans le domaine de la gestion de l'eau pour l'Afrique et l'Europe : du Forum de Dakar 2022 à la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023) (Genève, 10 juin 2022). Au niveau régional, la CEE et ONU-Eau ont organisé la Réunion régionale paneuropéenne préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (Genève, 12 et 13 avril 2022). La CEE a contribué à de nombreux autres événements préparatoires, notamment le Processus de Douchanbé sur l'eau (6-9 juin 2022), le premier cycle des consultations régionales africaines sur l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (Addis-Abeba, Éthiopie, 13-15 juin 2022) et le Sommet d'ONU-Eau sur les eaux souterraines. La CEE et l'UNESCO ont codirigé l'élaboration de la note d'information pour le « Dialogue interactif 4 : L'eau pour la coopération ».

93. En amont de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, le secrétariat a été le fer de lance de la création de la Coalition pour la coopération dans la gestion des eaux transfrontières, un partenariat multipartite composé de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations d'intégration régionale, d'institutions financières internationales, d'établissements universitaires et d'organisations de la société civile, qui s'efforce de mettre en avant l'importance majeure de la coopération dans le domaine des ressources en eau partagées pour la sécurité de l'approvisionnement en eau et le développement durable. La coalition a été lancée le 8 décembre 2022 lors du Sommet ONU-Eau sur les eaux souterraines. Elle a contribué à la soumission d'engagements sur la coopération transfrontière dans le cadre du Programme d'action sur l'eau.

94. Le secrétariat s'est associé aux efforts de coopération interinstitutions déployés par ONU-Eau, notamment en continuant à codiriger les groupes d'experts d'ONU-Eau sur l'eau et les changements climatiques et sur les eaux transfrontières. Il a souligné l'importance de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022) et lors de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar (Wuhan, Chine, et Genève, 5-13 novembre 2022).

95. Conformément à la décision IX/5 sur les partenariats pour la mise en œuvre mondiale de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/63/Add.2), la coopération s'est poursuivie avec de nombreux partenaires aux niveaux mondial et régional, tels que les communautés économiques régionales, les commissions économiques régionales et les institutions financières internationales. La coopération avec les coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies s'est avérée importante pour aider les pays dans le processus d'adhésion et accompagner les nouvelles Parties dans la mise en œuvre de la Convention.

96. Le secrétariat a contribué à de nombreuses manifestations mondiales visant à promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. La position de la Convention en tant que plateforme mondiale et référence pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières a été reconfirmée, par exemple, lors du neuvième Forum mondial de l'eau, au cours duquel le secrétariat de la Convention a dirigé un groupe d'action sur la coopération transfrontière, a tenu conjointement plusieurs sessions de haut niveau et y a contribué et a organisé le tout premier Pavillon sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. En conséquence, la connaissance et la visibilité de la Convention sur l'eau se sont accrues.

7.2 Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

97. Le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, soutenu essentiellement par le secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels a organisé un séminaire intitulé « Emerging risks in accidental water pollution: focus on Natural hazard-triggered accidents » (Nouveaux risques dans la pollution accidentelle des eaux : gros plan sur les accidents déclenchés par les catastrophes naturelles) (Budapest (format hybride), 5 et 6 octobre 2022). Les activités futures du Groupe ont été abordées, y compris les projets de renforcement des capacités en matière de systèmes d'alerte

rapide. Le séminaire a permis de tirer des conclusions dans trois domaines principaux : compréhension et prévention de la pollution accidentelle de l'eau due aux risques naturels, installations industrielles sûres dans un climat changeant et approches innovantes pour limiter les conséquences de la pollution accidentelle de l'eau.

7.3 Communication et gestion des connaissances

98. En 2022, le secrétariat a diffusé des informations sur les activités de la Convention, notamment dans le bulletin d'information de la Convention sur l'eau et de son Protocole sur l'eau et la santé. Le secrétariat a également publié des communiqués de presse et des articles sur le site Web de la CEE.

99. Des actualités concernant les activités menées au titre de la Convention ont été régulièrement diffusées sur les médias sociaux, Twitter (@UNECE_Water), Facebook (@UNECEWater) et LinkedIn²³, suscitant l'intérêt d'un nombre croissant d'abonnés.

²³ Disponible à l'adresse www.linkedin.com/company/water-convention-protocol-on-water-health.